

Service Environnement

Objet : avis sur le dossier de consultation pour l'instauration des PPC réglementaires sur le site de La Poterie à Lamballe-Armor

Dossier suivi par :

Justine CHOQUER
06 38 31 34 78

justine.choquer@bretagne.chambagri.fr

Direction Départementale des Territoires et
de la Mer
1 rue du Parc
CS 52256
22022 SAINT-BRIEUC

A l'attention du Directeur, Benoît DUFUMIER

Plérin, le 20 décembre 2023

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 21 novembre, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture sur le dossier de consultation des services pour l'instauration des périmètres de protection réglementaires autour de la ressource en eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable de La Poterie sur la commune de Lamballe Armor.

Cette demande fait suite à la validation par le comité syndical du SDAEP, le 10 février 2023, de l'exploitation du forage F1 et de la prise en charge des investissements afférents.

L'exploitation de cette nouvelle ressource permettra de sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur en soulageant l'usine et la retenue de la Ville Hatte sur l'Arguenon, en tension durant la période estivale. Dans le contexte de réchauffement climatique auquel la région et le département n'échappent pas, cette nouvelle ressource est la bienvenue. Toutefois, l'instauration de nouveaux zonages réglementaires à la Poterie n'est pas neutre pour les agriculteurs déjà concernés par le plan de lutte algues vertes et la mise en place du dispositif de zone soumise à contraintes environnementales (ZSCE) depuis septembre 2022.

Dans sa note pour l'enquête publique, le SDAEP, maître d'ouvrage du futur captage reconnaît que « l'eau présente une qualité excellente, exempte de nitrates et pesticides » et pourtant plus de 10 ha aujourd'hui cultivés seront boisés ou convertis et maintenus en prairies avec la mise en place des périmètres de protection immédiat (PI) et rapproché très sensible (PPRTS). Les prescriptions proposées en périmètre rapproché complémentaire (PPRC) semblent en revanche acceptables au regard de ce qui est actuellement exigé sur ces mêmes PPRC dans le cadre des révisions de périmètres de protection de captages, engagées dans le département.

Il manque, par contre, dans les différents documents mis à disposition, un retour sur les étapes de concertation avec l'ensemble des parties prenantes : exploitants, propriétaires et syndicats

d'eau (SMAP et SDAEP) ainsi que des précisions sur l'accompagnement prévu pour les agriculteurs au delà de l'indemnisation ponctuelle.

Au vu de ces remarques, je vous fais part d'un avis favorable avec réserves de la Chambre d'agriculture sur le dossier de consultation des services pour l'instauration des périmètres de protection réglementaires autour de la ressource en eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable de La Poterie sur la commune de Lamballe Armor.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Didier LUCAS
Président de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Lucas', written in a cursive style.